

A la rencontre de nos filleules

Thennes

Le Bény-Bocage



Les communes alleules de l'arrondissement de Vire

Cinq cantons de l'arrondissement de Vire ont adopté, chacun, une commune du département de la Somme.

Le canton de *Bény-Bocage* a adopté Thennes (403 habitants avant la guerre, 200 rentrés, 203 sont encore attendus). On y a besoin de baraquements, pour faciliter le retour, de linge, d'outils de jardinage, de batteries de cuisine; 134 immeubles ont été entièrement détruits, 10 sont réparables. Les deux écoles sont en réparations et auraient besoin d'argent, pour achat de matériel d'enseignement.

MM. les Instituteurs et Mmes les Instituteuses sont priés par l'Union des Grandes Associations, d'intéresser les enfants de leurs écoles à cette œuvre de restauration. Les dons recueillis (en argent ou en nature) seront remis au comité, que les communes ou les cantons ont dû constituer.



*Articles de Presse relatant les Quêtes du Canton de Bény-Bocage
pour Sa Commune Filleule : THENNES*

Montbertrand. — *Quête.* — La quête faite à l'église, le 15 août dernier, pour secourir la commune de Thennes, arrondissement de Montdidier, canton de Moreuil, adoptée comme filleule par le canton de Bény-Bocage, a produit la somme de 70 francs, qui seront remis prochainement entre les mains de M. le trésorier de la commission cantonale.

AD14-Presses Le Bocage Septembre 1921 p144

CANTON DU BÉNY

BENY-BOCAGE

Quête au mariage Tostain-Marie, 10 fr. pour l'entretien du monument aux morts pour la France.

Quête au mariage Leroy-Brouard, 30 fr. 85, pour la commune de Thennes.

AD14-Presses Le Bocage Octobre 1922p180

BENY-BOCAGE

Quêtes aux mariages, pour la commune de Thennes : mariage Baron-Catherine, 13 fr. 65 ; mariage Laumonier-Lemire, 34 fr. 65.

AD14-Presses Le Bocage Décembre 1922p 210

SEANCE du Conseil Municipal du 22 Janvier 1922 de Bény-Bocage

858

Session extraordinaire du 22 Janvier 1922

Il y eut aujourdhui dans le 22 Janvier, à 9 heures du matin, le Conseil Municipal de Bény-Bocage dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Mr Lefoulon, Maire.

Étaient présents : M^{rs} Lefoulon, Auvray, Beaussieu, Debieu, Desmortreux, Lair, Sicot, Roger, Lebaudy, Esnault

Absents : M^{rs} Gabriel, Tapin.

Mr Lebaudy a été nommé secrétaire.

Réparation des dommages de guerre
Thennes (Somme)
somme de 300^{fr}

Le même jour,
le Maire invite le Conseil à voter une souscription en faveur de la commune de Thennes (Somme) adoptée par le Canton de Bény-Bocage, pour permettre à cette commune de réparer les dommages causés par la guerre.

Le Conseil, à l'unanimité vote une somme de trois cents francs en faveur de la commune de Thennes et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser le prélèvement de cette somme sur l'article 32 du budget primitif de 1922 (entretien des Bâtiments communaux).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an sus-dits.

L. Lefoulon Maire

Esnault E. D. Beaussieu et Desmortreux
Lebaudy L. Roger

Session Extraordinaire du 22 Janvier 1922

L'an mil neuf cent vingt-deux, le 22 janvier, à 9 heures du matin, le Conseil Municipal de Bény-Bocage dûment convoqué S'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Mr Lefoulon, Maire.

Étaient présents : Mrs Lefoulon, Auvray, Beaussieu, Debieu, Desmortreux, Lair, Sicot, Roger, Lebaudy, Esnault

Absents : Mrs Gabriel, Tapin

Mr Lebaudy a été nommé secrétaire

Le Maire invite le Conseil à voter une souscription en faveur de la commune de Thennes (Somme) adoptée par le Canton de Bény-Bocage pour permettre à cette commune de réparer les dommages causés par la guerre.

Le Conseil à l'unanimité vote une somme de trois cent francs en faveur de la commune de Thennes et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser le prélèvement de cette somme sur l'article 32 du budget primitif de 1922 (entretien des Bâtiments Communaux)

Fait et délibéré en séance les jours mois et an sus-dits

Suivent les signatures

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Arrondissement de MONTIQUILLON

Canton de MOREUIL

Commune de
THENNES

MAIRIE DE THENNES

Dons du Canton de Bény-Bocage (Calvados)
en faveur des sinistrés de la Commune de Thennes

Liste d'émargement des ayants droit
(Somme allouée: 770⁺)

N.º d'ordre des familles	Noms et prénoms des chefs de famille	Somme allouée	Emargements
1	Ducastel Alexandre	10 ⁺ 50	Ducastel
2	Graux Eugène	10 ⁺ 50	Graux
3	Delarue Emile	10 ⁺ 50	
4	Betachy Désiré	10 ⁺ 50	Lensch
5	Lemaire Louis	10 ⁺ 50	
6	Wahl Anatole	10 ⁺ 50	
7	Poinçay Armand	10 ⁺ 50	Poinçay
8	Rabache Eugène	10 ⁺ 50	
9	Vassot Jules	10 ⁺ 50	
10	Catoire Gédéon	10 ⁺ 50	Catoire
11	Martin J. J. J.	10 ⁺ 50	
12	Ancelet Juliette	10 ⁺ 50	
13	V. Bellancourt Marie	10 ⁺ 50	
14	V. Bourachelles Félicie	10 ⁺ 50	
15	Delarue Joseph	10 ⁺ 50	
16	Bombé Louis	10 ⁺ 50	
17	V. Crappier Félicie	10 ⁺ 50	
18	V. Barbier Adèle	10 ⁺ 50	
19	V. Lefebvre Félicie	10 ⁺ 50	
20	Carrotte Gilbert	10 ⁺ 50	Carrotte
	à Reporter:	210 ⁺ 00	

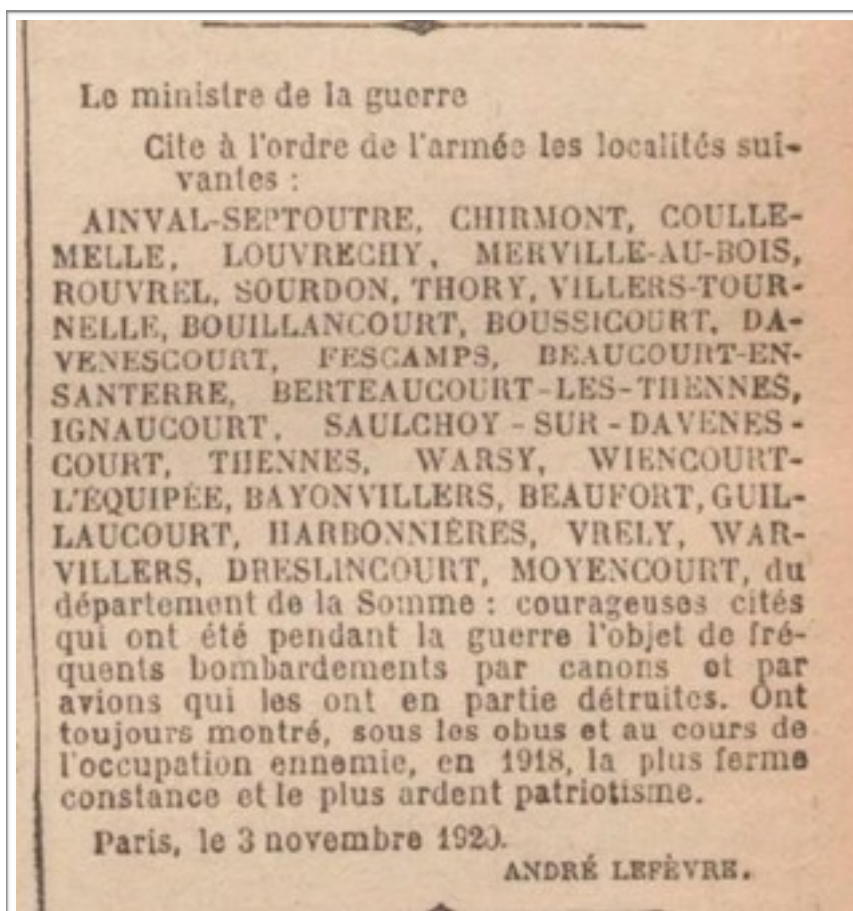
*Liste des Communes du Canton de Moreuil devant recevoir la Croix de Guerre
le 10 juillet 1921 à Amiens*

- Canton de Moreuil -
Arvillers
Aubercourt

Beaucourt-en-Santerre
Bertheaucourt-lès-Thennes
Braches
Cayeux-en-Santerre
Contoire-Hamel
Démuin
Domart-sur-la-Luce
Fresnoy-en-Chaussée
Hangard
Hangest-en-Santerre
Ignaucourt
La Neuville-Sire-Bernard
Mézières
Moreuil
Morisel
Pierrepont
Le Plessier-Rozainvillers
Le Quesnel
Saulchoy-sous-Davenescourt
Thennes
Villers-aux-Érables
Warsy
Wiencourt-l'Équipée.

25 Croix

Commune de THENNES, citée à l'Ordre de l'Armée par le Ministre de la Guerre en date du 7 Novembre 1920 au Journal Officiel





Amiens, le 16 Juin 1921.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous informer que la Croix de Guerre qui a été décernée à votre commune, vous sera remise solennellement, le 10 juillet prochain, à 10 heures, à l'Hippodrome d'Amiens, au cours d'une cérémonie présidée par M. LOUIS BARTHOU, Ministre de la Guerre.

Tous les renseignements relatifs à l'organisation de cette manifestation, ainsi qu'une carte d'invitation officielle vous seront envoyés ultérieurement.

Toutefois, je vous serais obligé de vouloir bien, dès maintenant, faire préparer un coussin sur lequel sera agrafée la Croix de Guerre (à titre d'indication, les dimensions de ce coussin pourraient être de 25 x 35 centimètres).

D'autre part, il a été décidé que 2 élèves de l'école de votre commune, un garçon et une fille, choisis parmi les plus âgés, seraient désignés par vos soins, d'accord avec l'instituteur, pour vous accompagner à Amiens.

M. l'Inspecteur d'Académie donnera d'ailleurs de son côté les instructions nécessaires aux instituteurs et institutrices.

Des trains spéciaux, établis sur ma demande par la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, fonctionneront en dehors des horaires de l'exploitation normale, sur les lignes d'Ailly-sur-Noye-Amiens et Montdidier-Amiens.

Prolongés jusqu'à la gare Saint-Roch, après un court arrêt à la Gare du Nord, ces trains devront être utilisés, de cette dernière gare à Saint-Roch, par tous les Maires et les enfants invités, de quelque direction qu'ils viennent.

Les heures de départ de ces convois seront affichés dans toutes les gares intéressées et insérées dans tous les journaux locaux.

J'ajoute que je prends actuellement des dispositions pour placer les enfants sous la surveillance d'un certain nombre de maîtres choisis par M. l'Inspecteur d'Académie.

Vous recevrez également à ce sujet toutes indications utiles.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Préfet,

Alfred MORAIN.

AD80 - Carte d'Invitation pour Remise de la Croix de Guerre à Amiens, le 10 juillet 1921



Remise de la Croix de guerre aux 349 communes de la Somme ottes à l'ordre de l'armée.
Photographie de Lucien Haouart des officiers lors de la cérémonie présidée par le Ministre de la guerre Louis Barthou et par le Président du conseil général Mr Klotz, le 10 juillet 1921 à hippodrome d'Amiens.
Cote : FRAD08a_99M480001

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
 Arrondissement de BETHUNE
 Canton de MOREUIL
 Commune de THENNES
MAIRIE DE THENNES

*Etat des personnes finistées de
 Thennes qui désirent souscrire pour
 le Monument aux Morts de la guerre la
 somme qui leur revient sur le don de
 Béry, Bocog (Calvadot) (10.50)*

N°	Noms	Montants	N°	Noms	Montants
1	Gransy Eugénie		22		
2	Lucardet Annette		23		
3	Pouchon Louis		24		
4	Waltz Lucienne		25		
5	Pellamont Paul		26		
6	Antoine Hélène		27		
7	Leschot Béatrice		28		
8	Pombig Armand		29		
9	Kessel Louis		30		
10	Carotte Gilbert		31		
11	Janichey Louis	10.50	32		
12	Pellamont Paul		33		
13			34		
14			35		
15			36		
16			37		
17			38		
18			39		
19			40		
20			41		
21			42		

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE LA SOMME
 MONTDIDIER, le 8 0 MAR 1922 150
SOUS-PREFECTURE
 de MONTDIDIER
 Le Sous-Préfet de Montdidier
 à Monsieur le Maire de THENNES.
OBJET:

V. le Préfet me retourne la délibération du Conseil Municipal de votre commune, décidant d'employer le don provenant de la commune de Béry-Bocog (Calvadot) à l'érection d'un Monument commémoratif, en me priant de vous faire connaître que les fonds provenant des adhésions ne doivent pas être affectés à l'édification de monuments aux Morts.

Les libéralités faites aux communes sont destinées à favoriser la reconstitution, il est à noter, d'ailleurs, que l'intégralité des ressources destinées au paiement de la dépense ci-dessus mentionnée a été crée par délibération du Conseil Municipal du 8 mars 1922, approuvée le 11 mars suivant.

Le Sous-Préfet,
